



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9348<sup>e</sup>** séance

Jeudi 15 juin 2023, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Alhefeiti ..... (Émirats arabes unis)

*Membres :*

Albanie .....	M. Spasse
Brésil .....	M. de Almeida Filho
Chine .....	M. Sun Zhiqiang
Équateur .....	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique .....	M. Kelley
Fédération de Russie .....	M <sup>me</sup> Evstigneeva
France .....	M. Olmedo
Gabon .....	M <sup>me</sup> Betoé Ndojombouet
Ghana .....	M <sup>me</sup> Oppong-Ntiri
Japon .....	M. Ishikane
Malte .....	M. Camilleri
Mozambique .....	M. Fernandes
Suisse .....	M. Hauri
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	M. Eckersley

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 heures.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

**La Présidente** (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de l'Ambassadrice Carolyn Oppong-Ntiri, Représentante permanente adjointe du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Oppong-Ntiri.

**M<sup>me</sup> Oppong-Ntiri** (Ghana) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 3 a) iv) de la résolution 1591 (2005), j'ai l'honneur de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur les travaux du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, couvrant la période du 21 mars à ce jour.

Au cours de la période considérée, le Comité s'est réuni une fois dans le cadre de consultations et a reçu la première mise à jour trimestrielle du Groupe d'experts sur le Soudan.

Le 12 mai, le Groupe d'experts sur le Soudan a présenté au Comité un exposé sur son programme de travail pour la période 2023-2024 et sur la situation actuelle au Darfour. La Coordinatrice a donné au Comité une vue d'ensemble des domaines dans lesquels le Groupe d'experts comptait enquêter et instaurer un suivi, conformément à son mandat, tel que prorogé par la résolution 2676 (2023). Le 18 mai, le Comité a publié un communiqué de presse (SC/15288) concernant cet exposé.

Le 6 juin, le Groupe d'experts sur le Soudan a présenté sa première mise à jour trimestrielle au Comité. Le Groupe nous a informés de la dynamique régionale et de la dynamique du conflit au Darfour, notamment de l'escalade de la violence dans certaines parties du Darfour.

**La Présidente** (*parle en arabe*) : Je remercie l'Ambassadrice Oppong-Ntiri de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

**M. Mohamed** (Soudan) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, et de remercier de son exposé trimestriel la représentante du Ghana, qui s'est exprimée au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

La résolution 1591 (2015) est limitée à la région du Darfour. Cependant, les répercussions régionales des événements ont entraîné un afflux de personnes déplacées. En conséquence, nous voudrions faire observer ce qui suit.

La situation humanitaire ne porte pas préjudice aux relations entre le Soudan et ses voisins, bien que les affrontements militaires aient nécessairement des répercussions négatives. Le Soudan n'a pas reçu d'informations selon lesquelles les personnes déplacées et les réfugiés qui ont atteint les frontières de certains pays ont porté atteinte à la sécurité nationale.

Certains tentent de faire passer clandestinement des armes de haute qualité, telles que des missiles antiaériens, pour appuyer la rébellion, mais les forces de sécurité soudanaises gardent un œil attentif sur ce phénomène.

La plupart des pays se sont engagés de manière constructive à faire preuve de neutralité, d'autant plus que le Tchad a fermé ses frontières pour empêcher les forces rebelles de s'infiltrer sur son territoire, a arrêté les personnes qui ont réussi à y pénétrer et en a informé le Soudan. D'après les informations qui circulent, certaines factions de l'opposition tchadienne participeraient aux activités des forces rebelles. Nous remercions le Gouvernement tchadien de sa coopération dans ce domaine.

En ce qui concerne la situation des réfugiés soudanais au Tchad, en particulier dans les camps du Ouaddaï, du Sila et du Wadi Fira, le Gouvernement tchadien a affirmé avec force sa solidarité avec le Soudan ; 113 000 réfugiés soudanais ont fui leurs foyers après les violations commises par les Forces d'appui rapide et sont accueillis par les populations locales. L'on compte 25 000 rapatriés, dont la plupart sont des femmes et des enfants.

En ce qui concerne la frontière nord-ouest du Soudan, des fournitures sont acheminées pour venir en aide aux forces rebelles.

La frontière avec la République centrafricaine est ouverte et calme, mais les rebelles tentent de l'exploiter, comme je l'expliquerai plus tard.

Nos frontières avec la République arabe d'Égypte sont également ouvertes et calmes. L'Égypte a accueilli des milliers de nos citoyens après les récents événements, et nous en remercions les dirigeants égyptiens.

En ce qui concerne la frontière éthiopienne, les conditions de sécurité sont stables, et rien n'indique que la sécurité nationale de l'Éthiopie est compromise par les événements. L'Éthiopie a ouvert ses portes pour accueillir des réfugiés, et un petit nombre d'entre eux sont arrivés dans le pays.

Certaines délégations au Conseil ont souligné, à l'occasion d'une séance précédente, que les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud pourraient se détériorer en raison du retour des réfugiés du sud. Mais cela ne s'est pas produit. Les informations que nous avons reçues sur la situation des réfugiés sud-soudanais dans la zone frontalière de Jabalen sont les suivantes.

Selon les derniers chiffres officiels publiés le 10 mai, plus de 365 000 réfugiés ont été accueillis, dont environ 122 000 sont arrivés dans la région en provenance de Khartoum après les récents affrontements et se sont installés dans des camps locaux.

En ce qui concerne la situation humanitaire dans la région du Darfour, de grandes quantités d'articles d'assistance humanitaire et sanitaire ont été distribués par le Programme alimentaire mondial, dans des zones du Darfour central, du nord et de l'ouest du Jebel Marra, de Moukjar, d'Oum Doukhan, de Ouadi Saleh et de Zalingei ; dans des zones du Darfour méridional à Nyala, Kass, Greida et Bileil ; et dans des zones du Kordofan méridional à Abou Jibeha, Abou Kerchola, Dallami, Dilling, Liri, Qadir, Kadougli, Rachad et Talodi. Au Darfour central, 101 617 personnes ont reçu une aide humanitaire, tout comme 33 120 personnes au Darfour oriental, 134 946 personnes au Darfour septentrional et 89 769 personnes au Darfour méridional.

J'en viens maintenant à la situation humanitaire actuelle dans le Darfour central, le Darfour occidental et le Darfour oriental, plus précisément le triangle Geneina-Zalingei-Nyala.

Les attaques menées par la milice qui se rebelle contre les forces armées et celles menées par d'autres milices qui lui sont affiliées contre la population des États du Darfour, en particulier dans la ville de Geneina, capitale de l'État du Darfour occidental, ont créé une situation humanitaire désastreuse, les civils étant pris pour cible sur la base de leur identité et les infrastructures essentielles à la fourniture de services de base ayant été détruites. Cette situation nécessite une intervention humanitaire d'urgence.

À cet égard, nous adressons nos remerciements et exprimons notre gratitude à tous les pays frères et amis, aux organisations internationales, régionales, gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'aux organisations de la société civile, locales et étrangères, qui ont répondu à l'appel humanitaire lancé par le Gouvernement soudanais et ont contribué à fournir l'aide d'urgence requise, ce qui a permis d'atténuer sensiblement la crise humanitaire et de faire face à cette situation alarmante. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires, en particulier dans l'État du Darfour occidental, qui a connu des bouleversements.

J'ai le regret d'informer le Conseil que, hier, avec le concours des Forces d'appui rapide, les milices ont arrêté le Gouverneur de l'État du Darfour occidental, M. Khamis Abdullah Abkar, et l'ont ensuite sauvagement tué. Il convient de mentionner que M. Abkar figurait parmi les signataires de l'Accord de paix de Djouba. Comme d'autres signataires, il maintenait une position neutre. Que Dieu ait son âme dans Sa miséricorde.

Le Gouvernement soudanais souligne son engagement à faciliter l'entrée et les déplacements des agents humanitaires, à leur accorder les visas d'entrée et les permis nécessaires et à assurer leur sécurité pour qu'ils puissent accomplir leur travail humanitaire comme il se doit. Le Gouvernement continuera également à faciliter les procédures d'entrée de l'aide à partir des ports et des aéroports, ainsi que son transport et sa distribution selon la carte des besoins de tous les États touchés par la crise. Nous insistons sur la nécessité d'exercer une pression maximale sur les forces rebelles et les milices qui leur sont alliées afin qu'elles mettent un terme à leurs crimes et agressions, qu'elles soient tenues d'établir des couloirs humanitaires, qu'elles protègent au mieux les travailleurs humanitaires de tout danger et qu'elles retirent leurs troupes des zones résidentielles.

J'en viens maintenant à la résolution 1591 (2005). Nous avons déjà dit au Conseil que, en raison de l'embargo sur les armes imposé aux forces armées, la

résolution 1591 (2015) a contribué à affaiblir le prestige et la présence de l'État au Darfour, ainsi que sa capacité à maintenir la sécurité et à protéger les civils. Cette situation a fait pencher la balance en faveur des groupes armés et a entravé les efforts déployés par le Gouvernement en vue de maintenir la sécurité. Nous pensons que le manque d'appui financier et le non-respect des engagements pris par la communauté internationale en faveur du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des combattants des mouvements armés et des parties à l'Accord de paix de Djouba ont également empêché que cet accord soit mis en œuvre de manière satisfaisante. La présence de forces rebelles lourdement armées dans la région du Darfour est également préoccupante.

La présence d'éléments étrangers dans les rangs des milices est avérée, certains d'entre eux allant même jusqu'à filmer des vidéos pendant leur participation aux combats. En outre, des armes intelligentes de pointe ont été découvertes dans des conteneurs fortifiés souterrains après avoir été livrées en contrebande au camp de Teïba, qui appartient aux forces miliciennes.

Des actes de violence tels que le pillage généralisé, les incendies d'habitations et d'installations publiques et gouvernementales, et la destruction d'infrastructures, de marchés, d'écoles, d'hôpitaux et de pharmacies figurent parmi les crimes commis par les milices. Des sites militaires des forces armées au Darfour ont également été pris pour cible, ainsi que des aéroports et des ponts, comme à Zalingei et Geneina.

La fréquence et la nature des crimes commis par les milices ne faiblissent pas et ont pour objectif la destruction de l'État soudanais en collusion avec des parties qui seront révélées ultérieurement. Cet élément doit être mentionné dans les rapports de l'ONU, car adopter une position de neutralité face à des actes constituant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité revient à encourager la poursuite de ces atrocités.

Les réfugiés qui se sont rendus au Tchad l'ont fait en raison des attaques planifiées par les milices en vue de dépeupler le territoire et de s'en emparer, ces milices ayant déjà opéré de la sorte en violant le caractère sacré de la propriété et du droit à la vie, et en imposant à la population des conditions de vie désastreuses. Cette situation relève du droit international.

Le vide sécuritaire qui a exacerbé les affrontements tribaux au Darfour, et les affrontements qui ont suivi, n'aurait pas prévalu si la résolution 1591 (2015), en vigueur depuis longtemps, avait été annulée ; en effet, elle

a affaibli les Forces armées soudanaises et entravé leur rôle en matière de protection des citoyens du Darfour. Les milices ont même pris pour cible la force mixte soudano-tchadienne.

Certaines tribus ont également été prises pour cible par les milices, qui ont même empêché l'évacuation des blessés après avoir détruit des hôpitaux. Les miliciens et leurs alliés ont pris d'assaut les maisons, l'une après l'autre, munis de listes de cibles établies à l'avance. Les crimes commis à Khartoum et au Darfour, ainsi que la persécution et l'assassinat de citoyens pendant la guerre en cours, se reproduisent aujourd'hui avec les meurtres perpétrés en raison de l'identité ethnique des victimes.

S'agissant de la paix civile, nous demandons à l'ONU d'appuyer les efforts déployés afin de permettre son instauration. Parallèlement à l'action officielle du Gouvernement soudanais, d'autres efforts sont menés par les organisations de la société civile pour désamorcer la situation et remédier aux effets de la guerre. Dans ce contexte, les composantes civiles de l'État du Darfour méridional ont signé un contrat social et un accord communautaire avec 80 tribus, dans le cadre de l'initiative communautaire engagée au niveau de l'État pour mettre fin à la guerre et restaurer la vie civile.

Une réunion d'urgence a été organisée avec le Gouverneur de la région du Darfour et les gouverneurs des États du Darfour afin de faire face à la situation à Geneina et dans l'État du Darfour occidental. Ils se sont tous rendus à Geneina, capitale de l'État du Darfour occidental, sous la conduite du Gouverneur de la région et accompagnés de volontaires issus d'équipes médicales, d'administrations civiles, d'organisations nationales et autres, afin d'examiner les conditions de sécurité et la situation humanitaire sur le terrain et de travailler avec les autorités de l'État pour désamorcer la crise, rétablir la sécurité et parvenir à la paix après les événements sanglants que l'État a connus au cours des derniers jours. Des médicaments et des abris se trouvant à Port Soudan ont été envoyés et distribués aux personnes touchées via les aéroports d'El-Fasher et de Nyala. Cela a également impliqué de sécuriser toutes les routes intérieures et nationales en direction et en provenance du Darfour, ce qui nécessite d'accorder la priorité aux opérations de consolidation de la paix et de fournir l'appui indispensable à leur renforcement au cours de la prochaine phase qualitative de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan.

Les milices assiègent actuellement la région d'Oum Dafoug, à la frontière entre la République centrafricaine et le Soudan. Elles font cela avant l'automne dans le but

de positionner des véhicules militaires dans cette région. Cette situation est préoccupante, car elle sera suivie d'attaques dont le but sera de tuer des personnes en raison de leur identité. Nous lançons une mise en garde : s'ils ne sont pas condamnés, ces événements mettront en péril la sécurité depuis Khartoum jusqu'au Sahel. La communauté internationale, si elle demeure silencieuse, en portera la responsabilité.

Nous observons des tentatives de relier le sud de la Libye à la région du Darfour, dans le but de déplacer des véhicules militaires pour appuyer les milices.

Selon le Groupe chargé de lutter contre la violence faite aux femmes et aux enfants, mis en place par le Gouvernement, le harcèlement des femmes par les milices a entraîné une augmentation des cas de violence

sexuelle liée au conflit à Khartoum. Aucune information récente concernant la région du Darfour n'a été reçue. Les milices commettent des enlèvements et exigent d'importantes rançons. Ces milices s'en prennent aux diplomates et ambassadeurs soudanais qui ont fait des déclarations contre elles, en attaquant leurs maisons et en pillant leurs biens. Le Groupe chargé de lutter contre la violence faite aux femmes et aux enfants constate une augmentation des enlèvements et de très nombreux cas de violence fondée sur le genre à Khartoum, dont les filles sont la principale cible. Des témoignages ont permis d'attribuer la plupart de ces crimes à des individus portant l'uniforme des Forces d'appui rapide. Le Groupe recueille des éléments de preuve concernant ces crimes dans le but de mettre fin à l'impunité.

*La séance est levée à 10 h 20.*